Mairie de
CHARNY ORÉE DE PUISAYE

60 route de la Mothe
89120 CHARNY
☎ : 03.86.63.71.34 - 🖷 : 03.86.63.81.18
Courriel : ccop@ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2016 À 20 HEURES

L'an deux mil seize, le dix-neuf du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel COURTOIS, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mmes et MM. MOREAU Lionel, BOULLEY Nadine, CROS Christine, JUBLOT Éric, ARDUIN Noël, CORCUFF Eloïna, GERARDIN Jean-Pierre, TAVELIN Patrick, DAVEAU Max, LAINELLE Clara, MOULIN Jean-Claude, SAULNIER Nathalie quitte la séance à 21 h 45, TAVELIN Elisabeth, LESINCE Lucile, LESINCE Dominique, ROIGNAU Stéphanie, BOURGEOIS Florian, MANTEZ Chantal, VUILLERMOZ Rose-Marie, GOIS Sylvie, VAVON Christophe, DELAMOUR Jérôme, MENARD Elodie arrivé à 21 h, CHATON Marie-Odile, VASSET Viviane, MALTHET Bernard, MARINGE Bruno, POIRIER Régis, COLLARD Claude, PIEDECOCQ Bertrand, MASSON Roland, COURTOIS Michel, MOREAU Francis, LE DRUILLENNEC Gilbert, ROGNONE Jean-Pierre, DELANDRE Francis, MOREAU Martine, VILLARDRY Daniel, CONTRAULT Patricia, BERNIER Claudine, BAUDENON NOIVILLE Annick, SERVAIS Frédéric, BEULLARD Michel, MOISSETTE Bernard, LEBEGUE Sophie.

Absents : Mmes et MM. Bruno ACKERMANN, Gaëlle JANNOT, Jean-Jacques LECLERC, Jean-Pierre ROIGNAU, Régis TOURATIER, ACKERMANN Vanessa, Sonia ZIMMERMANN, Régis MOREAU, FLET Noël, Daniel ROY, Sylvain DUBOIS, Joël GODARD, Michel PERREAU, Franck HORRY, Serge BUREAU, Marlène GONSARD, Alain VAVON, Samuel GRANDJEAN, Agnès BAILLIET.

Absents excusés : Mmes et MM. Danny BOURGES (pouvoir à Elisabeth TAVELIN), Fabienne JAVON (pouvoir à Eloïna CORCUFF), Michaël AGIN (pouvoir à Florian BOURGEOIS), Roger TAVELIN (pouvoir à Viviane VASSET), Thierry GAUDIN (pouvoir à Bruno MARINGE), Ghislain BAILLIET (pouvoir à Francis MOREAU) Francis VERPY (pouvoir à Martine MOREAU), Hervé CHAPUIS (pouvoir à Annick BAUDENON NOIVILLE), Jean-Pierre BOURGOIN (pouvoir à Michel BEULLARD), Jean MAHON (pouvoir à Bernard MOISSETTE).

M. Régis POIRIER est élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 08 juillet 2016

Approbation du compte-rendu en date du 28 juin 2016.

M. GERARDIN fait part que son information relative à une subvention du Conseil Régional pour la création d'une aire de covoiturage n'apparaît pas dans le compte-rendu. Il souhaite également avoir des informations complémentaires concernant l'enfouissement des réseaux au Cedec car Butagaz se dispose à couper le gaz si les travaux ne sont pas entrepris. M. le Maire informe que les choses avancent et plusieurs devis ont été sollicités.
Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

1 - Délibération projet de périmètre fusion des syndicats d'alimentation en eau potable.

Le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de l'arrêté préfectoral du 13 juin 2016 portant projet de périmètre pour un nouveau syndicat issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye

Forterre, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Toucy, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Forterre, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Bléneau, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Treigny, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de la Cheuille, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Charny, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Mailly-la-Ville, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Coulanges-sur-Yonne.

M. Noël ARDUIN prend la parole pour informer que ce projet a été refusé par deux fois au sein des syndicats en raison d'un problème de fond et d'un problème de forme faisant suite à un flou juridique sur les compétences eau et assainissement.

Mme VASSET demande si un nouveau syndicat sera instauré au 1er janvier 2017. M. Noël ARDUIN déclare que le périmètre n'est pas en adéquation avec le CDCI. Il faut une sécurité juridique par rapport à l'eau potable et le SPANC.

Le Conseil Municipal (39 voix contre, 15 voix pour), refuse le projet de périmètre pour un nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats des eaux.

2 - Délibération pour autoriser le Maire à déposer les AD'AP.

Mme Rose-Marie VUILLERMOZ expose que les gestionnaires des ERP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Elle précise que le travail avance bien, les dossiers doivent être déposés en septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les Ad'Ap.

M. le Maire donne connaissance du plan de financement de ce programme qui s'élève à hauteur de 300 000 € sur une période de 3 ans et propose de solliciter une subvention à hauteur de 60 % au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

3 - Délibération pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au SDEY pour la téléphonie mobile.

Dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches en téléphonie mobile, M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le mandataire (SDEY) en charge de lancer les appels d'offres, de réceptionner les offres, de rédiger le rapport d'analyse et de nous le transmettre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juillet 2016 à 9 h a retenu l'offre d'Eiffage pour un montant de 2 022 809,52 € H.T.

M. le Maire précise qu'il est possible de rapporter d'autres services aux pylônes, notamment Internet. L'Yonne est le premier département de France à avoir avancé si vite pour la résorption des zones blanches. Dès la pose d'un pylône, les opérateurs auront six mois pour procéder à l'installation des antennes. Il donne lecture d'un courrier qui mentionne un soutien de l'Etat pour la couverture d'un montant de 3 100 000 € via une convention de financement avec la Caisse des Dépôts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la Commission d'Appel d'Offre pour l'entreprise Eiffage d'un montant de 2 022 809,52 € H.T. et autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

4 - Délibération attribution des lots voirie.

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 19 avril 2016, le Conseil Municipal autorisait à engager une procédure de passation du marché de travaux pour la voirie communale pour un montant prévisionnel de 300 000 €. M. TAVELIN précise que suite aux inondations certaines voies ont été endommagées et devront être refaites à l'identique. M. le Maire présente la consultation lancée le 10 juin dernier ou 5 prestataires ont répondu dans les délais impartis.

Après analyse des dossiers reçus, les membres de la CAO, réunis le 04 juillet 2016 ont retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le dossier de consultation, celles des prestataires suivants :

Lot n° 1 : Assainissement de plateforme : Entreprise AXAN TP pour un montant de 66 225 € H.T.
Lot n° 2 : Entretien de la voirie communale : Entreprise Eurovia pour un montant de 62 929,20 € H.T.
Lot n° 3 : Modernisation de la voirie communale : Entreprise Colas pour un montant de 92 866,66 € H.T.
Le Conseil Municipal (1 abstention, 64 voix pour), adopte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5 - Délibération vente bâtiment de l'ancienne école de Dicy.

Mme Rose-Marie VUILLERMOZ propose la mise en vente du bâtiment de l'ancienne école de Dicy qui est désaffectée et ne présente plus aucune utilité pour la commune. Une estimation a été demandée auprès du Service des Domaines qui a évalué ce bien pour un montant de 168 300 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de ce bien immobilier et autorise le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

6 - Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention financière pour l'éclairage public à Saint-Denis-sur-Ouanne avec le SDEY.

M. le Maire informe que les armoires de l'éclairage public de la commune déléguée de Saint-Denis-sur-Ouanne sont très vétustes et doivent impérativement être changées. Cependant, il s'étonne de ne pas avoir été informé de ce projet et sursoit à statuer. Ce point sera reporté au prochain conseil.

7 - Délibération pour solliciter la Dotation de Solidarité pour les dommages causés par les inondations.

M. Noël ARDUIN, Adjoint en charge des Finances présente un état des lieux relatif aux dommages causés par les inondations et propose de solliciter le Fonds calamités national à hauteur de 60 %.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au taux de 60 % au titre de la Dotation de Solidarité et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

8 - Délibération modificative budget principal.

M. Noël ARDUIN, Adjoint en charge des Finances expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense d'investissement : 21/2111 - 50 000 €
- Dépense d'investissement : 20/2051 + 50 000 €
- Dépense d'investissement : 21/2111 - 10 000 €
- Dépense d'investissement : 204/2041482 + 10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces crédits.

9 - Délibération modificative budget annexe camping.

M. Noël ARDUIN, Adjoint en charge des Finances expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe du camping de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

- Dépense de fonctionnement : 011/61523 - 12 000 €
- Dépense d'investissement : 21/21318 + 12 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces crédits.

10 – Délibération ouverture d'une ligne de Trésorerie.

M. Noël ARDUIN propose de contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de Trésorerie. M. MOISSETTE étant concerné par cette affaire quitte la salle.
La Commission Finances a travaillé sur un projet d'un montant de 1 000 000 €, plafonné sur 12 mois. Le Crédit Agricole se trouve être le mieux disant en proposant un taux 3MM + 0,92 % et des frais négatifs de – 0,2490 % ainsi que des frais de dossier qui s'élèvent à 1 000 €. M. Bernard MALTHET demande pour quelle raison la commune doit ouvrir une ligne de trésorerie. M. le Maire indique que l'ouverture d'une ligne de trésorerie est une mesure de sécurité financière. En effet, des travaux d'une grande ampleur sont engagés comme l'installation des pylônes, la cuisine centrale, cela représente environ 10 000 000 €.
Le Conseil Municipal (1 voix contre, 64 voix pour), décide de retenir la proposition du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit et tout document à intervenir avec le Crédit Agricole.

11 - Délibération taxe de séjour.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, M. Le Maire explique la nécessité de fixer les modalités de la taxe de séjour et propose de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2016.

12 - Délibération remboursement partiel caution logement communal.

M. le Maire expose que suite au départ du locataire d'un logement communal de la commune déléguée de Prunoy, l'état des lieux fait apparaître une dégradation générale de ce logement. Le devis établi pour la remise en état des lieux s'élève à 778,85 €. M. le Maire propose de retenir cette somme sur la caution d'un montant de 960 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à retenir le montant de 778,85 € sur la caution.

13 - Délibération rétrocession d'un cavurne au cimetière de Charny.

M. Eric JUBLOT expose que le concessionnaire d'un cavurne d'une concession temporaire de 30 ans a déménagé et emporté l'urne de la défunte. Celle-ci se trouve vide de toute sépulture depuis le 18 avril 2016 et le concessionnaire déclare vouloir rétrocéder la dite concession à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 301,39 €. M. le Maire précise que la plaque est gravée et nécessite un polissage d'un montant d'environ 50 €. Mme Elodie MENARD signale que le concessionnaire peut partir avec la plaque. M. le Maire précise que la dalle reste propriété de la commune.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la rétrocession d'un cavurne et décide de retenir sur le montant du remboursement la somme de 50 €.

14 - Délibération tarif pêche Villefranche.

M. le Maire présente le tarif de la pêche sur la commune déléguée de Villefranche, à savoir :

- 6 € par personne, par jour pour 3 lignes
- 65 € pour la saison par personne pour 3 lignes
- Gratuité pour une ligne pour les enfants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le tarif de la pêche pour la commune déléguée de Villefranche.

15 - Délibération tarif lié aux nids d'hyménoptères Villefranche.

M. le Maire soumet le principe d'une facturation pour la destruction des nids d'hyménoptères de la commune déléguée de Villefranche. Cette tâche confiée aux pompiers est facturée aux particuliers compte tenu du temps passé et des produits utilisés par un forfait de 75 €. M. TAVELIN fait remarquer qu'il s'agit d'une inégalité entre les citoyens de la commune nouvelle. Il s'agit également d'une discrimination par

rapport aux entreprises qui exercent cette activité. De même, cette pratique engage la responsabilité de la commune en cas de dégâts chez les particuliers.
Le Conseil Municipal (45 voix contre, 10 voix pour), refuse l'instauration de cette régie.

16 - Délibération tarif pêche Prunoy.

M. le Maire présente le tarif de la pêche de la commune déléguée de Prunoy, à savoir :

- 6 € par personne, par jour pour 3 lignes
- 5 € par personne, par jour pour 2 lignes
- 60 € pour la saison par personne pour 2 lignes
- Gratuité pour les enfants de moins de 14 ans accompagnant un adulte pêchant.

M. Bernard MOISSETTE demande que les tarifs de la pêche soient alignés sur le territoire de la commune nouvelle. M. Bertrand PIEDECOCQ propose d'établir un permis communal pour l'année prochaine. La commission Proximité devra étudier ce sujet pour définir des tarifs uniformisés. M. Eric JUBLOT propose de valider ces tarifs et d'attendre l'année prochaine pour standardiser la régie de la pêche.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de la pêche pour la commune déléguée de Prunoy.

17 - Délibération tarification garderie.

La commission Ecole propose de procéder à la tarification de la garderie des enfants applicable dès la rentrée scolaire 2016/2017, à savoir :

- 1, 50 € le matin
- 2,50 € le soir, goûter compris

Les horaires de garderie sont fixés ainsi :
7 h – 8 h 50 le matin
16 h30 – 19 h le soir pour 2 RPI.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la tarification pour le temps de garderie des enfants.

18 - Délibération pour autoriser le Maire à signer un contrat de location d'un véhicule.

La commission Matériel propose à la signature un contrat de location longue durée d'un véhicule Peugeot 308 Style avec le garage NUMBLOT de JOIGNY pour une durée de 36 mois. M. Dominique LESINCE donne les explications sur ce choix et précise que le coût mensuel de la location s'élève à 326 €.
Le Conseil Municipal (9 voix contre, 45 voix pour), autorise le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réalisation de cette opération et signer le contrat de location.

19 - Délibération achat matériel informatique pour les écoles.

M. Michel BEULLARD présente le projet d'acquisition de matériel informatique qui est nécessaire pour compléter et renouveler les équipements actuels des écoles maternelles et primaires de la commune ainsi que l'achat de tablettes pour les cantines. Le montant de ce renouvellement de l'équipement informatique pour les établissements scolaires de la commune s'élève à 25 000 €.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de ces équipements informatiques.

20 - Délibération création et suppression de postes.

M. Michel BEULLARD présente le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Il précise que ce tableau a reçu l'avis du CAP réuni le 17 juin 2016 bien qu'il ne soit pas toujours favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les suppressions et créations de postes ainsi proposées.

21 - Délibération nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

M. Michel BEULLARD donne les explications relatives à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP. Cette délibération ne concerne que les catégories A et ce principe a été copié sur la fonction publique d'Etat. Ce nouveau concept doit respecter le régime indemnitaire que les agents ont actuellement.
Le Conseil Municipal (1 abstention, 63 voix pour), adopte le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP.

Affaires diverses.

- M. Bernard MALTHET pose la question des terrains devenus constructibles suite au PLUi. M. Eric JUBLOT donne les explications sur les possibilités d'instaurer une taxe pour les terrains agricoles devenu constructibles.

- M. Noël ARDUIN demande que toutes les commissions travaillent en amont afin de connaître le programme d'investissement pour 2017. Un courrier sera envoyé afin de structurer l'élaboration du prochain budget.

- M. le Maire invite le Conseil à la réunion qui se déroulera le 22 juillet 2016 afin de faire le point sur les inondations du mois de mai et évoque un travail à faire sur le plan de prévention des risques.

- M. Jean-Pierre GERARDIN demande des informations pour l'accès à intranet. M. Bertrand PIEDECOCQ apporte les éléments nécessaires pour l'utilisation de ce site.

- M. Jean-Pierre GERARDIN demande quelles sont les dispositions pour la St-Simon, à savoir qui prend en charge l'organisation de cette fête. M. le Maire fait savoir que le repas sera préparé par la commune. Il expose qu'une réflexion est en cours sur l'organisation des festivités de la commune nouvelle. Il est envisagé d'organiser d'un arbre de Noël pour les employés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Michel COURTOIS

Commune Charny Orée de Puisaye (Yonne)

Le Secrétaire,

Régis POIRIER